
Conférence régionale des élus de Montréal

**Mémoire sur le financement
du transport en commun
pour
Montréal**

Mars 2005

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	I
INTRODUCTION.....	1
LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL	2
LA DÉMARCHE	3
QUELQUES PRÉCISIONS.....	4
CONSTATATIONS GÉNÉRALES	5
<i>L'importance du transport en commun dans la société moderne.....</i>	<i>6</i>
<i>La situation actuelle dans le transport en commun au Québec – un bon bilan.....</i>	<i>6</i>
<i>Des défis à relever</i>	<i>8</i>
➤ Des investissements majeurs en matière d'immobilisations.....	8
➤ Les limites du Programme d'aide gouvernementale du transport collectif des personnes et du cadre financier actuel	8
➤ Autres aspects du cadre financier actuel.....	9
<i>Les responsabilités des partenaires et les contraintes budgétaires.....</i>	<i>10</i>
<i>Les pistes d'action envisagées par le ministère.....</i>	<i>10</i>
1. Renforcement de l'aide aux infrastructures	10
2. Introduction d'un volet « innovation »	11
3. Introduction d'une enveloppe de base pour le réseau d'autobus	12
4. Introduction d'une aide à l'amélioration des services	12

5.	Possibilité d’habiliter les municipalités à prélever une taxe sur les espaces de stationnement non résidentiel hors rue ou de convenir avec elles d’une autre source de revenus autonomes.....	13
6.	Admissibilité des municipalités de moins de 20 000 habitants à l’aide gouvernementale	13
7.	Étude par le ministère des Finances de diverses mesures fiscales visant à favoriser l’utilisation du transport en commun.....	14
8.	Admissibilité des programmes-employeurs à l’aide gouvernementale	15
9.	Encouragement au développement d’autres modes de transport alternatifs tels que le covoiturage	15
10.	Autres mesures qui peuvent améliorer le financement du transport en commun dans le Grand Montréal.....	16
11.	Commentaires	16
CONCLUSION		17
ANNEXE 1.....		18
	LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA CRÉ DE MONTRÉAL	18
ANNEXE 2.....		23
	LISTE DES MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CRÉ DE MONTRÉAL.....	23
ANNEXE 3.....		24
	LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ TRANSPORTS DE LA CRÉ DE MONTRÉAL.....	24

INTRODUCTION

Le 15 décembre 2004, le ministre des Transports du gouvernement du Québec, monsieur Yvon Marcoux, rendait public un document proposant des pistes d'actions concernant le financement du transport en commun, dans lequel les organismes de transport, les municipalités et les autres acteurs étaient conviés à faire part de leur avis sur les pistes envisagées.

Pour la région de Montréal, le transport collectif des personnes est une priorité de tous les instants et interpelle l'ensemble des acteurs de notre communauté dans tous les champs de notre économie. Nous sommes arrivés à un moment où nos systèmes et infrastructures de transport sont vieillissants et demandent des investissements majeurs afin de les maintenir en bon état. Il est également important de consacrer des montants substantiels au système montréalais afin d'augmenter significativement la part modale du transport en commun.

Le défunt Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDÎM) a déjà eu l'opportunité de donner son avis sur la problématique du transport en commun à l'occasion de la consultation sur la révision du cadre financier du transport en commun à l'automne 2002. Un mémoire a été déposé le 13 février 2003 à cet effet.

La Conférence régionale des élus de Montréal, qui a succédé au CRDÎM, poursuit dans la même lancée et récidive en déposant ce mémoire issu de la concertation des élus et des représentants socio-économiques de Montréal.

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL

La Conférence régionale des élus de Montréal est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional de son territoire. Elle a pour mandat de favoriser le développement de l'île de Montréal par le biais de la concertation.

La CRÉ de Montréal est :

- Un partenaire d'influence où les élus et les leaders socio-économiques de la région se mobilisent et agissent solidairement pour développer l'île de Montréal;
- Un carrefour qui met en réseau les leaders montréalais dans le but de faire valoir les intérêts et spécificités de la région de Montréal;
- Un acteur visionnaire, vigilant et proactif qui suscite des réflexions et des actions concrètes en réponse aux défis régionaux, aux besoins et aux attentes des citoyennes et citoyens.

Le comité Transports de la CRÉ de Montréal a à son crédit la mise sur pied du Comité interrégional pour le transport des marchandises (CITM). Rappelons que le CITM réunit tous les acteurs socio-économiques du Grand Montréal oeuvrant dans le domaine du transport ainsi que les représentants de l'industrie du transport des marchandises. En novembre 2000, ce comité a produit le premier Plan d'action stratégique pour le transport des marchandises 2001-2006¹.

¹ CITM, Plan d'action stratégique pour le transport des marchandises 2001-2006, 20 novembre 2000, 43 pages, www.citm-transport.org

LA DÉMARCHE

Lors de la rencontre régulière du comité exécutif de la CRÉ de Montréal, le 17 décembre 2004, les membres mandataient le comité Transports pour préparer un avis portant sur le financement du transport en commun avis devant être soumis au comité exécutif lors d'une prochaine rencontre.

Dès sa réunion du 20 décembre 2004, le comité Transports de la CRÉ de Montréal était saisi de la problématique du financement du transport en commun. Les membres ont amorcé la production de cet avis, lors de la réunion du 18 janvier, et terminé leur travail le 1^{er} février.

Le 18 février 2005, le projet de mémoire était déposé au comité exécutif et il a fait l'objet d'une présentation à la réunion du comité exécutif du 18 mars. Le 21 mars 2005, il fut entériné par le conseil d'administration.

Ce mémoire est ainsi le résultat d'un large consensus des principaux décideurs montréalais.

QUELQUES PRÉCISIONS

Il semble important de souligner ici, que l'ensemble des commentaires que comporte ce mémoire se réfère au contenu du document de consultation intitulé « Le financement du transport en commun. Une approche intégrée »

Afin de faciliter la lecture, nous avons résumé librement le contenu des différentes parties du document. Ce résumé n'est donc pas la position officielle du ministère et ne doit surtout pas être perçu comme telle.

La représentante du ministère des Transports du Québec, bien que présente lors des consultations, n'est pas intervenue si ce n'est que pour donner, à certaines reprises, un complément d'information.

CONSTATATIONS GÉNÉRALES

- Les membres soulignent l'importance de sortir de l'effet silo du transport en commun en **adoptant une vision plus large touchant la mobilité**. Des liens avec la santé, l'environnement et la planification urbaine doivent impérativement être tissés.
- Puisque la mobilité est l'un des paramètres importants de l'activité humaine, il faudra mesurer, d'une façon sérieuse, l'effet de toute décision dans ce domaine sur la société en général.
- Il est clair que les changements apportés au financement du transport en commun **ne doivent en aucun cas amener le ministère des Transports et les municipalités à réduire leur implication financière**.
- Les chiffres proposés dans le document sont malheureusement peu nombreux et peuvent souvent porter à interprétation s'ils ne disposent pas d'une base comparative étoffée.
- Les coûts avancés par le ministère ne concernent que la consolidation du système de transport en commun. Tout développement des systèmes amènera une demande de financement qui, facilement, fera doubler les objectifs de financement à atteindre. **Certains avancent des coûts totaux de plus de 7 milliards de dollars sur 15 ans.**
- Toute somme perçue du transport doit obligatoirement revenir au transport. On fait référence ici à la notion de taxe dédiée.
- Les membres ne perçoivent pas que le document fait des utilisateurs du transport en commun le centre de ses préoccupations. Tout changement doit être pensé en fonction de la clientèle présente et future.
- Dans le cas de plusieurs pistes d'action, la portée trop générale de la proposition empêche la discussion. On aurait apprécié un niveau de détail plus important.

L'importance du transport en commun dans la société moderne

Le ministère :

La croissance de l'économie et le maintien de la compétitivité des entreprises de la région dépend de l'efficacité des systèmes de transport. Le transport en commun est nécessaire au bon fonctionnement de l'économie du Grand Montréal en plus qu'il constitue un excellent moyen pour lutter contre la congestion routière et la pollution atmosphérique. C'est donc un service essentiel, au même titre que le réseau routier et les systèmes d'aqueduc et d'égout.

Commentaires :

- Le transport en commun a été privilégié dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, dans la vision de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre d'aménagement 2001-2021 du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et dans le Plan d'action stratégique du Comité interrégional pour le transport des marchandises (CITM). D'autres organismes comme la Chambre de commerce du Montréal métropolitain soutiennent également le transport en commun comme l'une des priorités pour le développement de la région. Enfin, le prochain Plan de transport de la Ville de Montréal a fait également du développement du transport en commun l'un de ses principaux objectifs.
- Les membres soulignent que le transport collectif est un service qui touche maintenant l'ensemble des couches de la société et que dans le Grand Montréal, la consolidation du patrimoine et son développement sont sans conteste les enjeux principaux de la prochaine décennie.

La situation actuelle dans le transport en commun au Québec – un bon bilan

Le ministère :

Seulement cette année, le Québec dépensera 382 M\$ pour l'ensemble des modes de transport collectif, en comptant la taxe sur l'essence et les droits d'immatriculation dédiés au transport en commun. À ce chapitre, il se compare avantageusement aux autres provinces canadiennes. L'efficacité des services de transport en commun se compare également de bonne façon avec des villes de taille similaire en Amérique du Nord. Des efforts de rationalisation ont été faits les dernières années dans les organismes et la gestion ne s'en trouve qu'améliorée.

Commentaires :

- Les membres soulèvent le problème de l'iniquité métropolitaine. C'est-à-dire qu'il existe une différence phénoménale entre ce que paie la municipalité centrale, Montréal, et ce que paient les municipalités de banlieue pour ce qui est du transport en commun.
- Il ne faut surtout pas dissocier l'efficacité du système de transport en commun et son financement, puisque le manque de financement rime souvent avec une baisse de l'efficacité.
- Les membres suggèrent d'identifier les sources nécessaires de financement avant de décider qui est en mesure de s'en occuper.
- Il est important de préciser que les taxes dédiées au transport en commun n'ont jamais été indexées (taxe de 1,5 cent le litre et les droits d'immatriculation de 30 \$).
- Enfin, les comparaisons entre les villes canadiennes sont toujours hasardeuses. Elles doivent être présentées avec circonspection et être accompagnées d'une analyse statistique complète.

Des défis à relever

- Des investissements majeurs en matière d'immobilisations

Le ministère :

Celui-ci constitue le plus grand défi à relever au cours des prochaines années. Le renouvellement des infrastructures et des équipements du métro, des trains de banlieue et du parc d'autobus de la STM sont d'une grande importance pour le maintien et le développement de la région. Les investissements requis sont de taille. On parle de 4,6 milliards au cours des dix prochaines années, comparativement à environ 2 milliards qui y ont été consacrés au cours de la dernière décennie.

Commentaires :

- Effectivement le renouvellement est sûrement l'un des grands défis. 4,6 milliards est un montant énorme et ce juste pour le renouvellement. Que dire du développement à effectuer! Certains évaluent, pour le Grand Montréal, à 7,2 milliards les montants totaux pour la consolidation et le développement dans les 15 prochaines années.
- Des 4,6 milliards prévus au cours des dix prochaines années, plusieurs millions le sont pour le métro de Laval. Ce qui réduit d'autant le montant pour le renouvellement des immobilisations.

- Les limites du Programme d'aide gouvernementale du transport collectif des personnes et du cadre financier actuel

Le ministère :

L'aide actuellement accordée aux sociétés de transport est inadéquate puisqu'elle est limitée aux immobilisations. De plus, elle ne couvre pas les équipements liés aux nouvelles technologies qui peuvent grandement améliorer l'efficacité, la sécurité et la performance des transports collectifs de même que le rendement des organismes de transport. Enfin, un organisme voulant faire appel à un transporteur privé afin d'exploiter une partie de son réseau est actuellement pénalisé puisque les véhicules et équipements fournis par celui-ci ne sont pas admissibles aux subventions.

Commentaires :

- Les membres émettent des réserves quant au recours aux transporteurs privés. Le contrôle de la qualité des services et des équipements est plus difficile à effectuer dans ces cas. Les contrats de service doivent ainsi être très complets et spécifiques.

Autres aspects du cadre financier actuel

Le ministère :

Les autres éléments qui peuvent être soulevés sont notamment les pressions sur les dépenses d'exploitation des organismes de transport, le peu de diversification des sources locales de revenus et la fiscalité qui ne favorise pas l'utilisation du transport en commun. Les discussions à venir sur l'établissement d'un nouveau pacte fiscal avec les municipalités permettront aux villes de la région de Montréal de voir à de nouvelles solutions.

Commentaires :

- Les membres déplorent l'absence de données chiffrées sur le pacte fiscal avec les municipalités.
- Il ne faut surtout pas oublier que les municipalités ont également d'autres besoins que le transport en commun à combler. À Montréal, les infrastructures souterraines d'égout et d'aqueduc sont des exemples probants.
- Il ne faut pas négliger les retombées économiques du transport en commun. À cet effet, une étude récente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, souligne que les activités des organismes de transport en commun de la région de Montréal soutenaient 12 845 emplois en 2003 et contribuaient à augmenter les revenus de l'économie montréalaise de près de 1 milliard \$. Toujours selon la même étude, le transport en commun a permis à ses utilisateurs montréalais d'économiser près de 570 M \$ cette même année.
- Il ne faut pas dissocier transport en commun et transport des marchandises. Les travaux du CITM sont, à cet égard, un bel exemple d'appariement qu'il faut souligner.
- Le transport scolaire n'est pas financé à Montréal sur les mêmes bases que le reste de la province. Cette iniquité se chiffre annuellement à 12 M \$.

Les responsabilités des partenaires et les contraintes budgétaires

Le ministère :

Les municipalités conservent le rôle principal en ce qui concerne le support aux organismes de transport qui desservent leur territoire. Elles doivent s'assurer notamment qu'elles disposent des ressources financières suffisantes. Le rôle du gouvernement du Québec est de supporter les municipalités dans ce domaine et celui du gouvernement fédéral devrait être d'appuyer son partenaire provincial.

Commentaires

- Les municipalités sont les premières responsables du transport en commun, mais elles rencontrent parfois des difficultés face à tant de responsabilités. Les déplacements peuvent ainsi être locaux, métropolitains, régionaux, interrégionaux, etc. Souvent on ne tient pas compte du lieu des déplacements.
- Les investissements en jeu (4,6 G\$) sont très élevés et font peur aux acteurs concernés.
- Les membres estiment que la société a les moyens de se payer du transport en commun, mais l'argent du gouvernement ne va pas toujours aux bons endroits. Par exemple, l'argent qu'il retire des automobilistes (ex. taxes) pourrait aller davantage au transport en commun.
- Les automobilistes doivent faire partie de la solution et doivent avoir un retour sur leurs investissements (les taxes qu'ils paient).

Les pistes d'action envisagées par le ministère

1. Renforcement de l'aide aux infrastructures

Le ministère :

Cette proposition vise à conclure une entente avec le gouvernement fédéral afin qu'il joigne ses efforts à ceux du gouvernement du Québec pour dégager les fonds suffisants afin de faire face aux investissements majeurs qui devront être effectués au cours des dix prochaines années. L'entente recherchée respectera la juridiction du Québec et les fonds transiteront par la future Société de financement des infrastructures locales.

Commentaires

- Cette proposition rejoint la recommandation 2 du Plan d'action stratégique pour le transport des marchandises 2001-2006 du Comité interrégional pour le transport des marchandises (CITM). Elle propose d'améliorer et d'augmenter la desserte par les systèmes de transport collectif, notamment en bonifiant et en complétant les investissements nécessaires dans le réseau.
- Les membres s'entendent sur le fait que les gouvernements doivent reconnaître l'urgence de la situation du financement du transport en commun. Les efforts de sensibilisation auprès de ceux-ci doivent se poursuivre. Les sommes venant des taxes aux automobilistes devraient quant à elles être redistribuées au transport, notamment le transport en commun. Les membres soulignent également l'inconfort entre les paliers de gouvernement à propos de la redistribution de la taxe sur l'essence aux municipalités promis par le gouvernement fédéral. Ils se réjouissent toutefois de cette mesure qui a été acceptée officiellement et qui devrait être mise en œuvre à partir de cette année. Un retour plus important touchant non seulement l'essence, mais également l'ensemble des carburants est souhaité.

2. Introduction d'un volet « innovation »

Le ministère :

Il s'agirait d'introduire un volet « innovation » en vertu duquel une aide financière pourrait être accordée pour le financement des nouvelles technologies et des initiatives destinées à améliorer les performances.

Commentaires

- Cette proposition rejoint la recommandation 43 du Plan du CITM qui vise à accroître la recherche, le développement et l'implantation des systèmes de transport intelligents (STI). Cela concerne notamment la diffusion de l'information et les technologies pour le repérage et le suivi des véhicules.
- Les membres sont d'accord avec cette mesure car l'innovation n'est pas réellement encouragée actuellement. Des sommes semblent parfois versées d'une façon ad hoc. Certains se demandent si ce volet est la normalisation de cet état de fait. Cette mesure devrait ainsi entrer dans un programme qui disposerait d'argent neuf. Les membres s'interrogent toutefois sur la provenance des fonds d'un tel programme et sur les types d'innovation encouragés.

3. Introduction d'une enveloppe de base pour le réseau d'autobus

Le ministère :

Elle vise à remplacer l'aide financière destinée aux réseaux d'autobus par la création d'une enveloppe propre à chacun des organismes afin de leur donner une plus grande autonomie dans leurs décisions concernant les investissements courants dans les réseaux d'autobus. Cela inclut entre autres le recours au secteur privé.

Commentaires :

- Les membres expriment des réserves sur cette mesure qui donnerait une plus grande autonomie aux organismes pour ce qui est de leurs décisions concernant les investissements dans les réseaux d'autobus. Le désengagement de l'État n'est pas souhaitable et la question du recours au privé doit être abordée avec prudence. Les membres perçoivent de la part du gouvernement un transfert de ses responsabilités. Ils déplorent, de plus, que l'utilisateur ne soit pas au centre des préoccupations. Enfin, le gouvernement devrait favoriser la gestion par résultats.

4. Introduction d'une aide à l'amélioration des services

Le ministère :

Il s'agit d'une aide financière additionnelle destinée à l'amélioration du niveau de service des réseaux d'autobus, par exemple une augmentation du service.

Commentaires

- Les membres sont d'accord avec cette mesure, mais ils exigent davantage de détails et s'interrogent sur les modalités d'application. Ils s'entendent sur le fait que cette aide devrait être substantielle dans le cas d'une ville comme Montréal. Par exemple, ils se demandent s'il s'agit d'un élargissement du territoire à desservir ou d'une augmentation du niveau de service, c'est-à-dire de la fréquence de service.

5. Possibilité d'habiliter les municipalités à prélever une taxe sur les espaces de stationnement non résidentiel hors rue ou de convenir avec elles d'une autre source de revenus autonomes

Le ministère :

Très en demande par les municipalités, cette proposition se situe dans le cadre de négociations sur le pacte fiscal et permettrait aux municipalités qui le désirent, de disposer de nouvelles ressources pour l'amélioration des services, notamment de transport en commun.

Commentaires

- Cette proposition rejoint la recommandation 35 du Plan du CITM qui veut entre autres influencer la base tarifaire des parcs de stationnement privés (taxes, permis) afin de décourager l'utilisation du véhicule particulier par les navetteurs.
- Les membres sont d'accord sur cette mesure et soulignent avec force l'importance que cette nouvelle source de revenus revienne au transport en commun et non au fonds général des municipalités. Cette mesure doit être socialement acceptable et dédiée au transport en commun. Il ne faut pas, par contre, négliger l'état des routes qui est directement lié à la problématique. Plusieurs questions restent toutefois en suspens par exemple sa portée, le territoire couvert, les types de stationnement, etc.
- Les membres soulèvent le fait que l'utilisation de l'automobile est parfois le seul moyen de se déplacer pour certaines personnes et que l'absence de transport en commun à certains endroits ne justifierait pas cette taxe. Ce serait encore les automobilistes qui feraient les frais de cette mesure. De plus, beaucoup de pression serait à prévoir de la part des commerçants. La taxe devrait ainsi s'appliquer sur les stationnements de longue durée afin d'éviter de pénaliser les déplacements commerciaux. Cela représente en fait un débat de développement économique.

6. Admissibilité des municipalités de moins de 20 000 habitants à l'aide gouvernementale

Le ministère :

Cela permettrait à des petites municipalités qui le souhaitent, de mettre en place des services de transport en commun.

Commentaires

- Les membres considèrent que cette mesure les intéresse davantage dans le cas des municipalités de moins de 20 000 habitants faisant partie du Grand Montréal, où existe une certaine densité. Dans ce contexte, ils sont en faveur de cette mesure, mais celle-ci nécessiterait d'être détaillée davantage.

7. Étude par le ministère des Finances de diverses mesures fiscales visant à favoriser l'utilisation du transport en commun

Le ministère :

Les expériences étrangères montrent que d'autres pays ont recours à des mesures de la sorte.

Commentaires

- Les membres sont d'accord avec cette mesure, mais sa formulation demeure un peu vague. Il y a présentement des discussions au gouvernement à ce propos.
- Cette proposition rejoint la recommandation 34 du Plan du CITM qui incite à revoir la fiscalité des entreprises pour les frais liés au transport en commun afin de favoriser l'utilisation du transport collectif.
- Le gouvernement précédent avait d'ailleurs proposé d'instaurer des allègements fiscaux de transport en commun des salariés, notamment une déduction fiscale aux usagers se procurant des titres mensuels de transport en commun. Cela avait été repris par le Comité transports du CRDÎM dans son mémoire sur le financement du transport en commun en février 2003. Le gouvernement actuel œuvre activement à la réalisation de cette mesure.
- Il est grand temps d'agir à ce niveau comme l'ont fait des gouvernements étrangers, tel la France où, dans la région parisienne, les employeurs remboursent une partie des tarifs des salariés.

8. Admissibilité des programmes-employeurs à l'aide gouvernementale

Le ministère :

Cela permettrait aux entreprises intéressées d'offrir à leurs employés des formes de transport autres que l'automobile en solo.

Commentaires

- Cette proposition rejoint la recommandation 6 du Plan du CITM qui vise à favoriser la présence de plusieurs personnes à bord des véhicules automobiles sur le réseau routier, ainsi que la recommandation 34 qui incite à revoir la fiscalité des entreprises pour les frais liés au transport en commun afin de favoriser l'utilisation du transport collectif.
- Les membres s'entendent sur le fait que les entreprises doivent contribuer davantage au transport en commun. Il existe néanmoins des programmes ad hoc qui ne sont pas obligatoires. Le gouvernement devrait renforcer et développer ces programmes. Les membres font remarquer qu'actuellement, les entreprises peuvent déduire les frais de déplacements en automobile de leurs employés et non ceux effectués en transport en commun. Dans ce cadre, le programme Allégo piloté par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) représente une bonne initiative à souligner.

9. Encouragement au développement d'autres modes de transport alternatifs tels que le covoiturage

Le ministère :

Il s'agit ici d'envisager d'autres moyens d'action afin de favoriser encore davantage le développement durable.

Commentaires

- Cette proposition rejoint également la recommandation 6 du Plan du CITM qui vise à favoriser la présence de plusieurs personnes à bord des véhicules automobiles sur le réseau routier.
- Les membres sont d'accord avec cette mesure, mais elle doit être soutenue avec des infrastructures. Celles-ci sont présentement insuffisantes à Montréal pour

encourager le covoiturage (ex. corridors réservés ou partagés avec les autobus et les taxis) Les membres soulignent le succès de l'auto-partage tel que Communauto à Montréal et ils considèrent que le taxi doit être vu comme une alternative intéressante.

10. Autres mesures qui peuvent améliorer le financement du transport en commun dans le Grand Montréal.

Commentaires

- Les membres soulèvent l'exemple de programmes de recherche et d'éducation. La population doit être mieux informée sur les enjeux liés au financement du transport en commun. Le gouvernement doit rester participatif car les municipalités ne disposent pas de moyens suffisants. Le Québec est toutefois la province qui en fait le plus au Canada pour le transport en commun et doit donc poursuivre son engagement. Il doit, de plus, trouver les moyens de non seulement assurer le maintien du réseau, mais également son développement. Les membres rappellent enfin la nécessité de la participation des trois paliers de gouvernement pour le transport en commun. Celui-ci doit être reconnu comme un service essentiel. Dans ce cadre, l'ensemble de la société doit être partie prenante du financement du transport en commun.
- La Société de transport de Montréal (STM) a réalisé en 2002 et 2003, en collaboration avec les gouvernements du Québec et du Canada, un projet de démonstration intitulé « Biobus ». Ce dernier, reconnu comme le plus important projet de démonstration et d'utilisation de biodiésel réalisé jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, a connu un succès éclatant. **Le gouvernement du Québec doit rapidement accorder au biodiésel une exonération de 17,8 cents le litre, permettant à ce carburant renouvelable d'atteindre une parité de prix avec le pétrodiesel.** L'utilisation de biodiésel (B20) par les autobus de la STM réduirait le CO₂ dans l'atmosphère de plus de 20 000 tonnes par année.

CONCLUSION

Le ministre, dans son document de consultation, souligne que la volonté de permettre au système de transport en commun de répondre aux besoins de la société québécoise et de remplir le rôle important qu'il joue sur le plan social et économique passe, à plus long terme, par la révision de certaines questions concernant la gouvernance du transport en commun. On songe notamment au rôle des élus municipaux, des organismes supra-municipaux, de l'Agence métropolitaine de transport et à certains éléments de fiscalité locale et de partage collectif des coûts.

Tous s'entendent pour affirmer qu'il faut s'attaquer à cette problématique le plus rapidement possible.

Les membres sont d'avis que le cadre financier actuel a atteint sa limite et qu'il ne peut plus soutenir le maintien et le développement de services efficaces de transport en commun.

ANNEXE 1

Liste des membres du conseil d'administration de la CRÉ de Montréal

Prénom	Nom	Fonction	Organisme
Georges	Bossé <i>Président</i>	Membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Verdun	Ville de Montréal
Manon	Barbe <i>1^{re} vice-présidente</i>	Mairesse de l'arrondissement de LaSalle	Ville de Montréal
Pierre	Desrochers <i>2^e vice-président</i>	Directeur - Affaires publiques et corporatives	Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
Monique	Worth <i>Trésorière</i>	Mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Senneville	Ville de Montréal
Arthur	Sandborn <i>Secrétaire</i>	Président	Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Michael	Applebaum	Conseiller associé et maire de l'arrondissement CDN/NDG	Ville de Montréal
Rivka	Augenfeld	Présidente	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes-TCRI
Line	Beauchamp	Députée	Circonscription de Bourassa-Sauvé
Maurice	Beauchamp	Conseiller de la ville	Arrondissement Ahuntsic - Cartierville (Saint-Sulpice)
Carol	Beaupré	Conseiller associé	Arrondissement Anjou
Claude	Bégin	Directrice générale	Centre de recherche d'emploi de l'Est
Hasmig	Belleli	Conseillère de la ville	Arrondissement Ahuntsic - Cartierville (L'Acadie)
Lawrence S.	Bergman	Député	Circonscription de D'Arcy-McGee
Dida	Berku	Conseillère associée	Arrondissement Côte Saint-Luc - Hampstead - Montréal-Ouest
Guy	Bisaillon	Président	Coopérative de développement régional Montréal-Laval
Michel	Bissonnet	Député	Circonscription de Jeanne-Mance/Viger
Yvette	Bissonnet	Conseillère de la ville	Arrondissement Saint-Léonard
Patricia	Bittar	Conseillère de la ville	Arrondissement Saint-Laurent
Yvan	Bordeleau	Député	Circonscription de l'Acadie
André	Boulerice	Député	Circonscription Sainte-Marie/Saint-Jacques
Pierre	Bourque	Chef de l'opposition	Arrondissement Rosemont - Petite-Patrie (Marie-Victorin)
Robert	Bousquet	Conseiller de la ville	Arrondissement Sud-Ouest (Énard)
Manon	Brûlotte	Directrice	Conseil régional FTQ - Montréal métropolitain
Charles-Mathieu	Brunelle	Directeur général	TOHU - La Cité des arts du cirque
Jacques	Cardinal	Maire de l'arrondissement Île Bizard - Sainte-Geneviève - Sainte-Anne-de-Bellevue	Ville de Montréal
Suzanne	Caron	Mairesse de l'arrondissement Mont-Royal	Ville de Montréal
Jacques	Chagnon	Député	Circonscription de Westmount/St-Louis

Gaétan	Châteauneuf	Vice-président	Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Russell	Copeman	Député	Circonscription de Notre-Dame-de-Grâce
Philippe	Couillard	Député	Circonscription de Mont-Royal
Jane	Cowell-Postras	Conseillère de la ville	Arrondissement Lachine
William	Cusano	Député	Circonscription de Viau
Édith	Cyr	Directrice générale	GRT - Bâtir son quartier
Claude	Dauphin	Membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Lachine	Ville de Montréal
Diane	De Courcy	Présidente	Commission scolaire de Montréal
Véronique	De Sève	Vice-Présidente	Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Laval	Demers	Conseiller de la ville	Arrondissement Saint-Laurent
Claudette	Demers-Godley	Directrice générale par intérim	Y des femmes (YWCA)
Mary	Deros	Conseillère de la ville	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc Extension (Parc Extension)
Denis	Deschamps	Président, chef de la direction	Drakkar & Associés inc. - Services-conseils et placement en ressources humaines
Richard	Deschamps	Conseiller associé	Ville de Montréal
Alan	DeSousa	Membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement Saint-Laurent	Ville de Montréal
Rita	Dionne-Marsolais	Députée	Circonscription de Rosemont
Richer	Dompierre	Conseiller de la ville	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (Maisonneuve)
André	Dudemaine	Directeur général	Société pour la diffusion de la culture autochtone - Terres en vue
Laurent	Dugas	Conseiller de la ville	Ville de Montréal
Jacques P.	Dupuis	Député	Circonscription de Saint-Laurent
Noushig	Eloyan	Mairesse de l'arrondissement Ahuntsic - Cartierville (Cartierville)	Ville de Montréal
Jean-Paul	Faniel	Coordonnateur	Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain
Alvaro	Farinacci	Conseiller de la ville	Arrondissement LaSalle
Lyn Thériault	Faust	Conseillère de la ville	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (Louis-Riel)
Helen	Fotopulos	Membre du Comité exécutif et mairesse de l'arrondissement Plateau Mont-Royal (Mile-End)	Ville de Montréal
Henri-François	Gautrin	Député	Circonscription de Verdun
Jean-Marc	Gibeau	Conseiller de la ville	Arrondissement Montréal-Nord
Nicolas	Girard	Député	Circonscription de Gouin
Victor C.	Goldbloom	Président	Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal
Line	Hamel	Conseillère de la ville	Arrondissement Sud-Ouest (Louis-Cyr)
Stéphane	Harbour	Conseiller associé et maire de l'arrondissement Outremont	Ville de Montréal
Louise	Harel	Députée	Circonscription de Hochelaga-Maisonneuve
James V.	Infantino	Conseiller de la ville	Arrondissement Montréal-Nord

Yolande	James	Députée	Circonscription de Nelligan
Edward	Janiszewski	Maire d'arrondissement	Ville de Montréal
Monique	Jérôme-Forget	Députée	Circonscription de Marguerite-Bourgeoys
Geoffrey	Kelley	Député	Circonscription de Jacques-Cartier
Sylvain	Lachance	Conseiller de la ville	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (Villeray)
Jean-François	Lalonde	Directeur général	CDEC - Rosemont/Petite-Patrie
Carole	Lamoureux	Vice-rectrice aux études	Université du Québec à Montréal - UQAM
Michèle	Lamquin-Éthier	Députée	Circonscription de Crémazie
Marie-Laure	Landais	Présidente	Forum Jeunesse de l'île de Montréal
Charles	Lapointe	Président - Directeur général	Tourisme Montréal
Pierre	Lapointe	Conseiller de la ville	Arrondissement Ahuntsic - Cartierville (Ahuntsic)
Robert	Laramée	Conseiller de la ville	Arrondissement Ville-Marie (Saint-Jacques)
Luc	Larivée	Conseiller de la ville	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (Hochelaga)
Gilles	Larocque		Table de concertation des aînés de l'île de Montréal
Denise	Larouche	Mairesse de l'arrondissement Rosemont - Petite-Patrie	Ville de Montréal
Ivon	Le Duc	Maire de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (Tétraulville)	Ville de Montréal
Elsie	Lefebvre	Députée	Circonscription de Laurier-Dorion
Nicole	Léger	Députée	Circonscription de Pointe-aux-Trembles
Martin	Lemay	Maire de l'arrondissement Ville-Marie (Sainte-Marie)	Ville de Montréal
Diane	Lemieux	Députée	Circonscription de Bourget
David	Levine	Président - directeur général	Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal
Robert	Libman	Maire de l'arrondissement	Arrondissement Côte-Saint-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest
Nicole	Loiselle	Députée	Circonscription de Saint-Henri - Sainte-Anne
Cosmo	Maciocia	Membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement RDP/PAT/Montréal-Est	Ville de Montréal
Karin	Marks	Mairesse de l'arrondissement Westmount	Ville de Montréal
Pierre	Marsan	Député	Circonscription de Robert-Baldwin
Laurent	McCutcheon	Président	Gai Écoute inc.
Bill	McMurchie	Maire de l'arrondissement Pointe-Claire	Ville de Montréal
John W.	Meaney	Maire de l'arrondissement de Kirkland	Ville de Montréal
Charles	Meunier	Vice-président développement des affaires	BPR service conseil
Marius	Minier	Conseiller de la ville	Arrondissement RDP - PAT - Montréal-Est (Pointe-aux-Trembles)
Luis	Miranda	Maire de l'arrondissement Anjou	Ville de Montréal
Jacqueline	Montpetit	Mairesse de l'arrondissement	Ville de Montréal

		Sud-Ouest	
Anne	Myles	Mairesse de l'arrondissement Beaconsfield / Baie d'Urfé	Ville de Montréal
Georges	Nydam	Commissaire industriel du West Island	Centre local de développement de l'Ouest de l'île/ West-Island
Louise	O'Sullivan	Conseillère indépendante - District Peter McGill	Arrondissement Ville Marie
François	Ouimet	Député	Circonscription de Marquette
Gilles	Paquette	Conseiller régional	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Marcel	Parent	Maire de l'arrondissement Montréal-Nord	Ville de Montréal
Colette	Paul	Conseillère de la ville	Arrondissement RDP- PAT - Montréal-Est (Bout-de-l'Île)
Dominic	Perri	Conseiller associé	Ville de Montréal
Jean-François	Plante	Conseiller de la ville	Arrondissement Rosemont - Petite-Patrie (Louis-Hébert)
Michel	Plante	Conseiller de la ville	Arrondissement RDP - PAT - Montréal-Est (Rivière- des- Prairies)
Achille	Polcaro	Conseiller de la ville	Arrondissement Ahuntsic - Cartierville (Sault-au-Récollet)
Christine	Poulin	Conseillère de la ville	Arrondissement Plateau Mont- Royal (Laurier)
Michel	Prescott	Vice-président du comité exécutif	Ville de Montréal
François	Purcell	Conseiller de la ville	Arrondissement Rosemont - Petite-Patrie / District Saint- Édouard
Marvin	Rotrand	Conseiller de la ville	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce / District Snowdon
Claire	Saint-Arnaud	Leader de l'opposition officielle	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (Longue- Pointe)
Anie	Samson	Conseillère de la ville	Arrondissement Villeroy - Saint- Michel - Parc-Extension (Jarry)
Jeremy	Searle	Conseiller de la ville	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (Loyola)
Yves	Séguin	Député	Circonscription d'Outremont
Francine	Senécal	Vice-présidente du comité exécutif	Ville de Montréal
Louise	Sicuro	Directrice générale	Les journées de la culture
Dominic	Spiridigliozzi	Président	Commission scolaire English- Montréal
Sharon	Springer	Directrice générale	Black Community Ressource Centre
Diane	St-Germain	Présidente du conseil d'administration	Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de l'île de Montréal
Paolo	Tamburello	Maire d'arrondissement	Arrondissement Villeroy/Saint- Michel/Parc-Extension (Saint- Michel)
Michel	Taylor	Président	Conseil régional FTQ - Montréal métropolitain
Nicolas	Tétrault	Conseiller de la ville	Arrondissement Plateau Mont- Royal
Lise	Thériault	Députée	Circonscription d'Anjou
Michel	Thibault	Secrétaire général	Conseil régional FTQ - Montréal métropolitain
Nicole	Thibault	Conseillère de la ville	Arrondissement Rosemont -

			Petite-Patrie (Étienne-Desmarteau)
Tony	Tomassi	Député	Circonscription de LaFontaine
Gérald	Tremblay	Maire	Ville de Montréal
Marcel	Tremblay	Conseiller associé	Ville de Montréal
Roch	Tremblay	Directeur général	Cégep de Ahuntsic
Claude	Trudel	Conseiller associé	Ville de Montréal
Denis	Turcotte	Président régional	Syndicat de la fonction publique du Québec
Marie	Turcotte	Adjointe à la direction	Ex æquo
Daniel	Turp	Député	Circonscription de Mercier
	Vacant		
Marc-André	Vaillancourt	Vice-président exécutif et associé principal	Innovitech Inc.
Frank	Venneri	Conseiller de la ville	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (Jean-Rivard)
Bertrand A.	Ward	Conseiller de la ville	Arrondissement Pierrefonds - Senneville
Peter B.	Yeomans	Maire de l'arrondissement Dorval - L'île de Dorval	Ville de Montréal
Saulie	Zajdel	Conseiller de la ville	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (Darlington)
Frank	Zampino	Président du comité exécutif et maire de l'arrondissement Saint-Léonard	Ville de Montréal
Howard	Zingboim	Conseiller de la ville	Arrondissement Dollard des-Ormeaux - Roxboro

ANNEXE 2

Liste des membre du comité exécutif de la CRÉ de Montréal

Prénom	Nom	Fonction	Organisme
Georges	Bossé <i>Président</i>	Membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Verdun	Ville de Montréal
Manon	Barbe <i>1^{re} Vice-présidente</i>	Mairesse de l'arrondissement de LaSalle	Ville de Montréal
Pierre	Desrochers <i>2^e Vice-président</i>	Directeur - Affaires publiques et corporatives	Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
Monique	Worth <i>Trésorière</i>	Mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Senneville	Ville de Montréal
Arthur	Sandborn <i>Secrétaire</i>	Président	Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Line	Beauchamp	Députée	Circonscription de Bourassa-Sauvé
Claude	Bégin	Directrice générale	Centre de recherche d'emploi de l'Est
Claude	Dauphin	Membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Lachine	Ville de Montréal
Rita	Dionne-Marsolais	Députée	Circonscription de Rosemont
Carole	Lamoureux	Vice-rectrice aux études	Université du Québec à Montréal - UQAM
Pierre	Lapointe	Conseiller de la ville	Arrondissement Ahuntsic - Cartierville (Ahuntsic)
John W.	Meaney	Maire de l'arrondissement de Kirkland	Ville de Montréal
Marius	Minier	Conseiller de la ville	Arrondissement RDP - PAT - Montréal-Est (Pointe-aux-Trembles)
François	Purcell	Conseiller de la ville	Arrondissement Rosemont - Petite-Patrie / District Saint-Édouard
Tony	Tomassi	Député	Circonscription de LaFontaine

ANNEXE 3

Liste des membres du comité Transports de la CRÉ de Montréal

PRÉNOM	NOM	FONCTION	ORGANISME
Manon	Barbe <i>Présidente</i>	Mairesse de l'arrondissement de LaSalle	Ville de Montréal
Daniel	Boileau <i>Vice-président</i>	Directeur - Développement cargo et logistique	Aéroports de Montréal (ADM)
Jean	Bertrand	Chef de division	Ville de Montréal - Service de l'Environnement, de la Voirie et des Réseaux
Richard	Boyer	Directeur	Bureau du taxi de Montréal
Stéphane	Brice	Conseiller en aménagement	Ville de Montréal - Division du transport
Luc	Brunelle	Conseiller	Ministère des Affaires municipales et des Régions
James	Byrns	Vice-président planification et développement	Agence métropolitaine de transport - AMT
Gaétan	Châteauneuf	Vice-président	Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Bernard	Clément	Conseiller en transport	Communauté métropolitaine de Montréal
Louis-David	Dugal	Agent de développement transport	CRÉ de Montréal
Louise	Filion	Première directrice, Affaires publiques	Canadien National
Normand	Fillion	Vice-président - Marketing et développement	Administration portuaire de Montréal
André	Gamache	Directeur général	CRÉ de Montréal
Henri	Gilbert	Directeur territorial de Montréal	Ministère des Transports
Dominique	Lacoste	Directrice générale	Association québécoise du transport et des routes - AQTR
Sylvain	Lessard	Directeur régional - Politique et Coordination	Transports Canada
Monique	Léveillé	Secrétaire générale	Association du transport urbain du Québec
Denyse	Nepveu	Directrice, Communications et affaires publiques	Chemin de fer Canadien Pacifique
Robert	Olivier	Directeur	Développement et Soutien à la livraison du service - STM
Normand	Parisien	Directeur général	Transport 2000 Québec
Jean-François	Pronovost	Directeur général	Vélo-Québec
Guy	Raynault	Directeur - Transports	CRÉ de Montréal
Claire	Roy	Directrice Affaires publiques	C.A.A.
Diane	St-Germain	Présidente du conseil d'administration	Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de l'île de Montréal
Sophie	Tremblay	Coordonnatrice, dossiers techniques et opérationnels	Association du Camionnage du Québec
Alain	Trudeau	Conseiller en aménagement	Ville de Montréal